

La Défense, le 6 février 2019,

NOTE D'INFORMATION N° 2 / 2019

Objet : Les aides Action Logement

La contribution logement représente la participation des employeurs à l'effort construction en faveur des salariés.

Sont assujetties à la contribution logement toutes les entreprises du secteur privé, non agricole, occupant au minimum 20 salariés.

Depuis le 1er janvier 2017, tous les CIL ont laissé place à un organisme unique national, sous la seule marque « **Action Logement** », l'objectif de la réforme étant de faire d'Action Logement l'acteur numéro un du logement social et intermédiaire en France, au bénéfice de « l'emploi des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires ».

Vous trouverez en pièce jointe un récapitulatif de l'ensemble des dispositifs existants au service des salariés.

Vous pouvez désormais réaliser vos demandes directement via la plateforme en ligne d'Action Logement, à l'adresse internet suivante : <https://www.actionlogement.fr/>.

Gaëlle BONTET
Ressources Humaines



Diffusion générale
Affichage



LOUER



ACHERER



FAIRE DES TRAVAUX



BOUGER



SURMONTER
DES DIFFICULTÉS

POURQUOI ?

Parce qu'**Action Logement est le partenaire privilégié des entreprises** pour vous accompagner dans votre parcours logement, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle, quels que soient votre budget et votre projet.

JE SUIS ACCOMPAGNÉ
LORSQUE JE CHANGE DE
SITUATION PERSONNELLE
(NAISSANCE, MARIAGE ...)

MON LOGEMENT
EST ADAPTÉ À MON
HANDICAP

MON POUVOIR
D'ACHAT EST
AMÉLIORÉ

MES DISTANCES
DOMICILE-TRAVAIL
SONT PLUS
COURTES

JE GAGNE EN
QUALITÉ DE VIE



JE SUIS AIDÉ POUR
SURMONTER
UNE SITUATION
DIFFICILE (DIVORCE,
SURENDETTEMENT,
MALADIE ...)

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'information sur les aides et services Action Logement :

www.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

(1) Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par les sociétés filiales d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS (www.orias.fr)

(2) Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

(3) Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.

AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS ASSISTANCE®, GARANTIE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

ActionLogement

Action Logement Services

Siège social : 66 avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 millions d'euros - Société de financement agréée

824 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

@Services_AL

**VOTRE
LOGEMENT ?
PARLONS-EN !**

DEP-MULTI - Crédits photos : Getty Images, iStockphoto.com - Janvier 2018 - Document non contractuel - Création graphique : www.massiet.com



ActionLogement

**AYEZ LE RÉFLEXE
ACTION LOGEMENT !**

PARLEZ-NOUS DE VOTRE PROJET !

À QUEL MOMENT ?

Vous souhaitez louer ou acheter, vous changez d'emploi, vous avez un projet de mobilité professionnelle, vous rencontrez des difficultés passagères ... **Parlez-en à votre employeur, parlez-en avec nous.**



LOUER

Je loue plus facilement avec Action Logement !

- **Un large choix de locations** dans le parc social, intermédiaire et privé.
- Un prêt sans frais, ni intérêt, pour **financer votre dépôt de garantie** avec l'AVANCE LOCA-PASS®.
- **Des garanties de loyer pour rassurer votre propriétaire** : dans le parc social avec la GARANTIE LOCA-PASS® ou dans le parc privé avec Visale.



Un service gratuit, simple et rapide en ligne sur www.visale.fr



ACHETER

J'achète en toute sérénité avec Action Logement !

- **Le prêt Accession Action Logement**, un financement à taux avantageux en complément de votre prêt principal.
- **Le conseil en financement**⁽¹⁾, un service gratuit pour sécuriser votre projet d'acquisition et bénéficier des meilleures conditions de financement.
- **Une offre de logements** proposés à la vente par nos filiales immobilières.



FAIRE DES TRAVAUX

J'améliore mon confort et mon pouvoir d'achat avec Action Logement !

- **Le prêt Travaux Action Logement**, un financement pour vos travaux de performance énergétique, d'amélioration ou d'adaptation au handicap.
- **Un prêt Agrandissement Action Logement**, pour vos travaux d'extension (création d'une surface habitable d'au moins 14 m²).



“
Changer de logement peut être un vrai parcours du combattant. Heureusement Action Logement a toujours été à nos côtés pour nous aider à concrétiser tous nos projets. D'ailleurs, pour les travaux d'isolation que nous envisageons aujourd'hui, nous avons déjà pris contact avec notre conseiller ... c'est devenu un vrai réflexe !
Anthony, Léa et leurs enfants ont souvent bougé et vivent aujourd'hui à l'est de Toulouse à seulement quelques kilomètres de leur lieu de travail. Grâce à Action Logement, le logement n'a jamais été un frein à leurs projets professionnels ou personnels.

”

BOUGER

Je déménage en toute tranquillité avec Action Logement !

- **Le financement gratuit de votre accompagnement à la recherche de logement** par un opérateur spécialisé de votre choix⁽²⁾ : sélection de biens correspondant à vos souhaits, organisation de visites, découverte de l'environnement...
- **Une aide pour faciliter votre installation** grâce au prêt AIDE MOBILI-PASS®.
- **Des offres de logements** à la location ou à l'achat.
- **Des résidences temporaires**⁽³⁾ dans l'attente de trouver votre futur logement.
- **Une subvention de 100 € maximum par mois** pour alléger votre loyer, si vous êtes jeune de moins 30 ans en alternance, avec l'AIDE MOBILI-JEUNE®.



SURMONTER DES DIFFICULTÉS

Je suis accompagné en toute confidentialité avec Action Logement !

- **Un diagnostic individuel** pour comprendre et analyser votre situation avec le service gratuit CIL-PASS ASSISTANCE®.
- **Des aides financières** pour faire face à vos dépenses de logement, que vous soyez propriétaire ou locataire.
- **Des prestations complémentaires** pour agir face à l'urgence.
- L'orientation vers **des partenaires spécialisés** pour vous accompagner.